



ATELIER DE NAIROBI SUR L'APATRIDIE

16 au 18 avril 2019

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

- ✓ Excellences Messieurs les Ministres,
- ✓ Excellences Mesdames et Messieurs les personnalités diplomatiques,
- ✓ Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL),
- ✓ Monsieur le Directeur du Bureau Régional du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour le Réfugiés (UNHCR),
- ✓ Distingués invités en vos rangs et qualités, tout protocole respecté,

Qu'il me soit d'abord permis d'exprimer ma profonde reconnaissance aux organisateurs des présentes assises pour l'invitation qu'ils ont bien voulu adresser à la Commission de la CEMAC aux fins de sa participation aux importants travaux qui s'achèvent.

Mes remerciements vont plus particulièrement à Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CIRGL ainsi qu'au Bureau Régional du HCR pour leur bienveillante sollicitude témoignée tout au long des présentes assises.

Qu'il me soit également permis de traduire combien il m'a été agréable d'échanger durant trois jours avec des participants de qualité, aussi brillants les uns que les autres, et collectivement engagés sur une thématique qui vise à restituer au développement du continent toute sa dimension humaine.

- ✓ **Excellences Messieurs les Ministres,**
- ✓ **Mesdames et Messieurs,**

Ce n'est que depuis 2018 que la Commission de la CEMAC s'est concrètement résolue à intégrer la question de l'apatridie parmi ses plus hautes priorités. Les constats établis et les leçons du vécu l'ont naturellement conduite sur cette voie où se sont pour leur part engagés, depuis quelques années déjà, la CIRGL ainsi que les pays de l'Ouest du continent.

Il va sans dire que toute la CEMAC salue avec égards les avancées notables réalisées en ce sens par la CIRGL aussi bien que par diverses entités sur le continent. L'initiative de N'Djaména, pour tardive qu'elle puisse paraître, l'inscrit à son tour dans la dynamique engagée. Cette Initiative part du constat des entorses que génère le phénomène d'apatridie sur les politiques d'intégration dont la CEMAC est porteuse. Elle postule que l'apatridie et ses risques participent bien du vécu en Afrique Centrale du fait des défaillances

des systèmes d'état-civil et de l'ambiguïté et des contradictions des codes de nationalité. Sur la base d'une étude qu'elle préconise pour les prochains mois, cette Initiative de N'Djaména entend développer une politique commune pour une prévention conséquente et une réelle éradication du phénomène, tant ses enjeux sont cruciaux pour le développement et la stabilité. Car l'apatridie n'est pas seulement une dénégation des droits humains ; elle constitue aussi une incompatibilité avec les valeurs de gouvernance et compromet de ce fait la stabilité.

La Commission de la CEMAC s'engage en conséquence, avant octobre 2019, à obtenir de ses États membres la désignation des points focaux apatridie, porte d'entrée pour la réalisation de la feuille de route tracée par l'Initiative de N'Djaména.

Vive les initiatives de protection des droits de la personne !

Vive les projets destinés à garantir la dimension humaine du développement !

Je vous remercie.